

LES ÉGALITÉS DANS LE SPECTACLE PUBLIC

PARITÉ (COMPTAGE SAISON 21/22)
REPRÉSENTATIVITÉ
DIVERSITÉ

“syndeac

Édité à 1 000 exemplaires par le Syndeac,
Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles
20 rue Saint-Nicolas, 75012 Paris
Octobre 2023 - Ne peut être vendu
Directeur de publication - Nicolas Dubourg
Graphisme et mise en page - Aurélie Cottu
Impression L'ATELIER LECHAT sur papier Fedrigoni

SOMMAIRE

ÉDITO	4
NOTE MÉTHODOLOGIQUE	10
ÉGALITÉS : LES AUTRES TRAVAUX DU SYNDEAC	14
A. UN SPECTACLE VIVANT À L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ : PARITÉ - REPRÉSENTATIVITÉ - DIVERSITÉ	
B. ANALYSE DES AIDES DÉCONCENTRÉES : LA VRAIE PARITÉ NE PEUT S'EXERCER QU'À ARMES ÉGALES	
AMÉLIORATIONS À VENIR	25
A. COMPTER DANS LE CHAMP CHORÉGRAPHIQUE	
B. COMPTER DANS LE CHAMP MUSICAL	
LES CHIFFRES	28
A. MISE EN SCÈNE	
B. TEXTE	
C. ARTISTES AU PLATEAU	
D. POTENTIEL AU PUBLIC	

SIGLES

CDN : Centres dramatiques nationaux

CCN : Centres chorégraphiques nationaux

CDCN : Centres de développement chorégraphique nationaux

SN : Scènes nationales

SCIN : Scènes conventionnées d'intérêt national

TN : Théâtres nationaux

CNAREP : Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public

PNC : Pôles nationaux du cirque

FES : Festivals

01 EDITO

Après trois années à analyser la place des artistes femmes dans les programmations des structures de spectacle vivant public, nous pouvons enfin dégager une tendance : les chiffres progressent et la méthode – par la responsabilisation plutôt que par la contrainte – fonctionne !

Si la parité n'est à ce jour pas encore atteinte, les progrès sont réels : les quatre indicateurs (nombre de metteuses en scène, nombre d'autrices, nombre d'artistes femmes au plateau et potentiel de public) sont, chaque saison, à la hausse. La progression en trois saisons est par exemple significative du point de vue du potentiel de public, sensible du côté du nombre de metteuses en scène, mais insuffisamment marquée pour ce qui est du nombre d'autrices. Tous les indicateurs ont franchi, plus ou moins largement, le fameux " seuil d'invisibilité " (33%) théorisé dans les rapports de Reine Prat.

Malgré cette hausse continue des indicateurs sur trois saisons, la progression reste trop lente. À ce titre, prenons comme référence nos objectifs syndicaux initiaux ainsi que ceux du ministère de la Culture. Pour rappel :

OBJECTIFS DU MINISTÈRE

Feuille de route " Égalité 2018-2022 "

+10 POINTS / AN
POUR LES CHIFFRES < 25%

+5 POINTS / AN
POUR LES CHIFFRES ENTRE 25 ET 40%

OBJECTIFS DU SYNDEAC

*Fixés lors du premier comptage
(le double de l'objectif ministériel)*

+20 POINTS / AN
POUR LES CHIFFRES < 25%

+10 POINTS / AN
POUR LES CHIFFRES ENTRE 25 ET 40%

En totale transparence, nous reportons dans le tableau de synthèse ci-dessous les progressions de nos indicateurs en points et en pourcentage¹.

	COMPTAGE 2021	COMPTAGE 2022	COMPTAGE 2023	
	SAISON 19-20	SAISON 20-21	SAISON 21-22	
	FEMMES	FEMMES	FEMMES	
MISE EN SCÈNE	35%	+3PTS +8,5% → 38%	+4PTS +10,5% → 42%	+ 7 POINTS + 20 %
TEXTE	29%	+4PTS +13,8% → 33%	+2PTS +6% → 35%	+ 6 POINTS + 20,7 %
PLATEAU	41%	+1PT +2,4% → 42%	+1PT +2,4% → 43%	+ 2 POINTS + 4,9 %
POTENTIEL DE PUBLIC	31%	+2PTS +6,4% → 33%	+6PTS +18,2% → 39%	+ 8 POINTS + 25,8 %

Les différents indicateurs progressent chaque année, mais en deçà de nos objectifs. L'augmentation moyenne par an des indicateurs est de 2,9 points. Les données en bout de ligne mesurent l'écart net entre le comptage 2021 et le comptage 2023.

Comme le montre ce tableau, nous ne remplissons ni nos objectifs (aucun indicateur ne progresse de 10 points par an) ni ceux du ministère (aucun indicateur ne progresse de 5 points par an hormis le "potentiel de public" entre les saisons 20-21 et 21-22).

Aussi, si nous pouvons nous réjouir du progrès général des chiffres, nous devons, toutes et tous, donner un bon coup de collier afin **d'atteindre, dès la saison 2024-2025, une parité réelle**. Il ne faut pas que les progrès s'étiolent, ils doivent même s'amplifier. Il ne faut pas que les "bonnes pratiques" régressent sous prétexte qu'il y a une amélioration. Il ne faut pas, non plus, sous-estimer la possibilité que les points manquants jusqu'à la parité seront plus "difficiles" à combler que les premiers...

¹ Initialement, le ministère de la Culture indiquait l'objectif de progression en pourcentages ("+10% par an"), avant de rectifier le tir lors de l'actualisation de sa feuille de route en mars 2022 ("+10 points par an"). Il est en effet plus logique de compter la progression en points si l'on souhaite que les choses évoluent rapidement !

Afin d'accélérer le mouvement, le Syndeac va examiner, au cas par cas, la situation des adhérents dont les chiffres sont très éloignés des objectifs et des progressions envisagées afin de discuter avec eux et de les pousser à faire mieux. De plus, nous travaillons actuellement à ce que le comptage de l'an prochain procède à l'analyse de deux saisons en une seule fois (22-23 et 23-24) afin d'avoir une vision tendancielle longue (cinq ans) : en fonction des résultats, de nouvelles mesures, plus contraignantes, seront envisagées.

Enfin, nous avons cette année souhaité étoffer ce livret : résumé amélioré des chiffres par discipline et par type de lieu, réflexions sur les améliorations à apporter à ce comptage (champ musical et champ chorégraphique notamment) mais aussi présentation des autres actions que mène actuellement le Syndeac sur le sujet des égalités (analyse genrée des aides déconcentrées du ministère, réflexion autour de la mise en place d'objectifs chiffrés en matière de "diversité", etc.)². Par ailleurs, la déclinaison à l'échelle régionale de ce "comptage" est à l'étude³.

Le Syndeac est donc plus que jamais au travail pour plus d'égalités dans le spectacle vivant.

² Parallèlement, le Syndeac mène un travail sur la remontée annuelle d'indicateurs systémiques de notre champ. Sont notamment prévus dans ces indicateurs le nombre de structures dirigées par une femme, la répartition femmes-hommes au sein des personnels permanents et intermittents, etc.

³ Un travail spécifique pourra en effet être mené avec les Archives du spectacle afin de voir s'il est possible de consolider les données à cette échelle et, le cas échéant, de voir si ces données sont pertinentes et utilisables.

TABLEAU DE SYNTHÈSE PAR DISCIPLINE

Sur 20 indicateurs, près de la moitié (neuf) souligne une situation où les femmes sont en position majoritaire. Si l'on y regarde de plus près, cela concerne uniquement des disciplines auxquelles les artistes femmes sont "naturellement assignées" : le jeune public et les marionnettes.

Si l'on peut évidemment se satisfaire du fait que des artistes femmes soient majoritaires dans au moins un champ artistique, on ne peut que regretter que les disciplines pour lesquelles l'État propose le soutien le plus important financièrement et médiatiquement - le théâtre et la danse donc - n'offrent pas, à l'échelle de leur discipline, une visibilité paritaire aux femmes.

Par ailleurs, il nous faut souligner que le champ circassien est particulièrement en retard sur l'ensemble des indicateurs mesurés : un travail spécifique pourra être engagé à cet endroit en concertation avec les adhérents.

	THÉÂTRE	DANSE	CIRQUE	MARIONNETTES	JEUNE PUBLIC
MISE EN SCÈNE	42%	45%	32%	56%	58%
TEXTE	34%	44%	38%	45%	59%
PLATEAU	45%	48%	32%	53%	54%
POTENTIEL DE PUBLIC	40%	38%	29%	58%	57%
MOYENNE	40%	44%	33%	53%	57%

TABLEAU DE SYNTHÈSE PAR TYPE DE LIEU

Lorsque l'on regarde les chiffres des 4 indicateurs ventilés par les 9 types de lieux, 1 seul indicateur (sur 36 !) montre une situation où les femmes sont en position majoritaire : le nombre d'artistes femmes au plateau dans les CDCN (53%). Si certains labels s'en sortent mieux que d'autres, c'est l'ensemble du secteur, tout type de lieu confondu, qui doit encore progresser.

Le nombre d'autrices programmées est, presque partout, l'indicateur le plus bas : si ce point interroge, le Syndeac encourage ses adhérents à produire un travail spécifique de visibilité du travail d'écriture féminine.

	CDN	CDCN	CCN	CNAREP	PNC	SN	SCIN	TN	FES
MISE EN SCÈNE	47%	49%	42%	37%	33%	39%	42%	44%	42%
TEXTE	37%	43%	39%	45%	37%	35%	40%	35%	36%
PLATEAU	46%	53%	47%	38%	35%	41%	45%	47%	47%
POTENTIEL DE PUBLIC	48%	46%	39%	25%	35%	36%	38%	36%	40%
MOYENNE	45%	48%	42%	36%	35%	38%	41%	41%	41%

À noter : la colonne SCIN intègre l'ensemble des SCIN et pas seulement celles adhérentes du Syndeac.

02

NOTE
METHODOLOGIQUE

CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Ce travail a une nouvelle fois été réalisé en partenariat avec *Les Archives du Spectacle*, source impartiale de cette troisième étude dont nous publions les données agrégées, à partir des plaquettes de saison.

Le site regroupe 71 878 organismes et recense 140 612 spectacles. Ce catalogue conséquent, complété année après année, permet de procéder à des extractions et à des traitements de données actualisées.

En 2023, nous publions les chiffres de la saison 2021/2022.

Pour produire chaque année une analyse de l'évolution des indicateurs, la méthode de comptage est inchangée : le chiffrage est ainsi établi sur la base de la programmation initiale, c'est-à-dire telle que publiée par les structures dans leurs plaquettes de saisons et ne tient compte ni des annulations, ni des reprogrammations ultérieures, ni des programmations complémentaires. Les plaquettes de saison sont ainsi entendues comme marqueurs de la volonté explicite de programmation.

LIEUX CONSTITUANT LE PANEL :

- L'ensemble des établissements adhérents du Syndeac (même non labellisés)
- Les théâtres nationaux et les établissements labellisés par l'État, y compris les scènes conventionnées d'intérêt national
- Certains festivals représentatifs (et adhérents) qui ont été sélectionnés par le comité de pilotage de l'étude

TRAITEMENT DES DONNÉES

Après l'extraction des données "brutes", un traitement statistique a été effectué par *Les Archives du Spectacle* à partir d'un cahier des charges préparé par le Syndeac et amendé par le comité de pilotage du projet. Comme les années passées, les données publiées ont été soumises à la relecture et à la correction des directions des structures et festivals.

POINTS MÉTHODOLOGIQUES À SOULIGNER

- Les chiffres tiennent compte du nombre de représentations programmées de chacun des titres. Ainsi, le spectacle d'un·e artiste programmé pour deux représentations n'est pas égal à celui d'un·e autre artiste qui serait programmé pour six représentations.
- Un·e artiste programmé·e en tant que metteur·se en scène / chorégraphe / concepteur·se et auteur·trice est compté·e deux fois : une fois en tant qu'auteur·trice et une fois comme artiste porteur·se de projet.
- Les adaptateurs·trices de texte sont pris·es en compte parmi les auteurs·trices mais pas les traducteurs·trices.
- Dans le cas des collectifs, le nombre est rapporté à 1 pour chaque spectacle (exemples : $1H + 1F = 0,5H + 0,5F$ / $1H + 3F = 0,25H + 0,75F$).
- Dans les cas de remplacement de distribution ou de reprise, une seule personne a été prise en compte.
- Il a semblé pertinent de ne pas seulement étudier le nombre de spectacles programmés mais aussi de considérer la visibilité offerte aux artistes, nommé "potentiel de public", en partant des jauges officielles de salles. Il peut arriver que ces jauges soient volontairement réduites mais ce n'est que rarement un choix

de programmation. L'indicateur utilisé est la "jauge officielle" (trois représentations dans une salle à 500 places = 1500 places).

- Ne sont pas comptés les rencontres, les ateliers, les projections, les "rendez-vous", les bals, etc.
- Ne sont pas comptés les spectacles "purement" musicaux comme les concerts par exemple. En revanche, les spectacles pluridisciplinaires comportant un aspect musical le sont (voir le chapitre *Améliorations à venir* plus loin).
- Les spectacles joués dans le cadre d'un festival et associés à la programmation du lieu sont pris en compte dès lors que la programmation en est officialisée dans la plaquette globale de l'établissement. Les festivals qui ont une existence propre et qui font l'objet d'une plaquette propre sont comptés à part. Les festivals et les "temps forts" attachés à une structure mais dont la programmation n'intervient qu'en cours d'année ne sont pas comptés.

03

ÉGALITÉS
LES AUTRES TRAVAUX
DU SYNDEAC

UN SPECTACLE VIVANT À L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ : PARITÉ - REPRÉSENTATIVITÉ - DIVERSITÉ

Le groupe de travail “Égalité et diversité” du Syndeac s’est renommé “ÉgalitéS : parité, représentativité, diversité” avec la volonté d’associer les différents empêchements de façon croisée et non stigmatisante.

Il est apparu assez rapidement que le terme de “diversité” était galvaudé, utilisé à outrance dans tous les secteurs de la société. Il s’est à ce point institutionnalisé (dans les ministères, les grandes entreprises, les grandes écoles, etc.) qu’on ne sait plus à quoi il se réfère ni ce à quoi il engage.

Il renvoie par ailleurs automatiquement à un rapport, à une norme (minorité vs majorité) et à des rapports de domination. Il sous-entend l’existence d’un centre (un corps blanc ? en pleine possession de ses moyens, physiques et cognitifs ?) et d’une altérité (un corps non-blanc/racisé ? un handicap visible ou invisible ?), ce qui ne peut correspondre à l’égalité.

Le Syndeac a donc opté pour une appellation plus inclusive, plus polysémique et plus ouverte (“ÉgalitéS”), tout en gardant un sous-titre explicite parce que nous avons la conviction que ce qui n’est pas nommé n’existe pas : “parité, représentativité, diversité”.

Les rapports de domination s'inscrivent dans de nombreux domaines et amènent autant de discriminations. La loi définit aujourd'hui une vingtaine de critères de discrimination⁴.

L'ÂGE L'apparence physique Les opinions politiques
Le sexe L'état de santé **LE LIEU DE RÉSIDENCE**
L'IDENTITÉ DE GENRE La domiciliation bancaire
L'orientation sexuelle La situation de famille
LA GROSSESSE La perte d'autonomie
Le handicap L'appartenance ou non à une prétendue race
L'appartenance ou non à une nation **Le patronyme**
Les mœurs
LA RELIGION L'appartenance ou non à une ethnie
La capacité à s'exprimer dans une langue étrangère
Les opinions philosophiques **L'ORIGINE**
Les caractéristiques génétiques **Les activités syndicales**
La vulnérabilité résultant de sa situation économique

Il s'agit de montrer que ces discriminations incarnent des problématiques liées par un dénominateur commun qu'est l'égalité, d'interroger à quel point le spectacle vivant public est représentatif de la société, à son image, dans ses représentations comme dans ses discriminations.

Afin de poser les bases d'une action commune, le Syndeac a organisé en début d'année une rencontre intitulée "La scène française : des inégalités spectaculaires !"⁵. Cet échange a permis d'aborder sans tabou

⁴ Voir notamment l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 et l'article 225-1 du code pénal

⁵ Cette rencontre publique s'est tenue le 13 janvier 2023 à la Cité internationale des arts à Paris.

l'un des sujets qui fâchent : compter ! Un tabou alors que des outils statistiques fiables et juridiquement encadrés sont déjà utilisés dans nombre d'études pour passer les discriminations au filtre statistique.

L'étude "Trajectoires et origines 2", parue en 2022, en est le parfait exemple :

"L'enquête Trajectoires et Origines 2 est une enquête statistique réalisée conjointement par l'Ined et l'Insee. C'est la deuxième édition d'une enquête effectuée en 2008-2009 qui a permis d'établir des statistiques nationales sur la diversité des populations en France métropolitaine et d'étudier comment les origines migratoires influencent le devenir des personnes⁶. Le questionnaire de l'enquête TeO2, administré auprès de 26 500 répondant·e·s de juillet 2019 à novembre 2020, a pour objectif d'étudier les conditions de vie et les trajectoires des individus. <https://teo.site.ined.fr/> "

Ce travail scientifique fait ressortir, entre autres, trois chiffres éminemment importants dans le cadre de notre volonté d'agir. Ainsi, en 2019-2020, en France métropolitaine :

- ➔ 9% de la population est immigrée (personnes nées étrangères à l'étranger) - immigrés de 1^e gén.
- ➔ 12% de la population est née en France d'au moins un parent immigré - immigrés de 2^e gén.
- ➔ 10% de la population est née en France de parents non immigrés avec au moins un grand-parent immigré - immigrés de 3^e gén.

⁶ La première édition "TEO1" a notamment servi de base de travail au "Collège de la diversité" du ministère de la Culture. Les chiffres issus de cette première enquête ont par ailleurs été validés par le Défenseur des droits de l'époque, M. Jacques Toubon.

De là, 31% de la population française métropolitaine est issue de l'immigration sur 3 générations.

Cette base, plus que solide, doit permettre à l'ensemble du secteur d'accélérer ce chantier de la juste représentation de la société depuis trop longtemps repoussé. L'excuse selon laquelle “*on ne peut pas compter*” - variante du “*on n'a pas de chiffres pour avancer*” - a vécu.

Présent lors de la rencontre du 13 janvier 2023, le ministère de la Culture a entendu le message porté par le Syndeac et ses adhérents. Une feuille de route ministérielle sur la “diversité” est actuellement en cours de construction, en concertation avec le Syndeac et les associations de labels. Le “comptage” et les objectifs afférents devront y avoir toute leur place : nous y veillerons.

Quelques sources qui ont été discutées au sein du groupe de travail ÉgalitéS :

Ouvrages :

Maxime CERVILLE, *Dans le blanc des yeux - Diversité, racisme, médias.*

Sylvie CHALAYE, *Race et théâtre, un impensé politique.*

Reine PRAT, *Exploser le plafond. Précis de féminisme à l'usage du monde de la culture.*

Aliette DE LALEU, *Mozart était une femme.*

André FERTIER, *Les damnés de la culture*

Enquêtes, rapports, articles :

INSEE, INED. *Enquête “Trajectoires et Origines 2” (TeO2)*

Constance RIVIÈRE, Pap NDIAYE. *Rapport sur la diversité à l'Opéra national de Paris*

Bérénice HAMIDI, *Les institutions culturelles, laboratoire du genre ?*

Collectif 50/50, Maxime CERVILLE. *Enquête Cinégalités.*

Ministère de la Culture. Livre blanc “Promouvoir la diversité dans le secteur culturel”

Éric MACÉ. *Mesurer les effets de l'ethnoracialisation dans les programmes de télévision : limites et apports de l'approche quantitative de la “ diversité ”*

Laure BERENI, *La diversité : ruse ou dévoiement de l'égalité ?*

Éric VANELLE, *Pourquoi le théâtre public ne s'intéresse-t-il pas à la culture sourde ?*

ANALYSE DES AIDES DÉCONCENTRÉES : LA VRAIE PARITÉ NE PEUT S'EXERCER QU'À ARMES ÉGALES

En parallèle de ses appuis répétés pour des nominations strictement paritaires (en genre et en moyens alloués) à la tête des structures culturelles de service public⁷, le Syndeac a opéré une analyse approfondie des aides déconcentrées du spectacle vivant distribuées par le ministère de la Culture.

À notre demande, ce dernier nous a transmis un tableau récapitulatif des montants alloués par discipline (théâtre, danse, musique), par genre de direction (femme, homme, mixte)⁸ et par typologie d'aide (au projet, à la structuration, au conventionnement dont CERNI), sur la période 2018-2021⁹.

⁷ Cf. notre courrier à Mme la ministre de la Culture en mai 2022 ainsi que les deux récents rapports de l'ACDN et de l'ACCN qui rappellent, d'une part, que les 5 CDN les mieux dotés budgétairement sont dirigés par des hommes et que les 4 CDN les moins bien lotis sont dirigés par des femmes ; d'autre part, que les 12 CCN les plus subventionnés sont dirigés par des hommes et que 3 CCN dirigés par des femmes figurent parmi les moins subventionnés. Enfin, au moment de lancer le comptage de cette saison, aucune femme n'était encore à la direction d'un des sept théâtres nationaux.

⁸ La méthode de dénombrement de la répartition genrée des équipes mixtes par le Syndeac est précisée à la rubrique “Points méthodologiques”. Le ministère optant à ce jour pour une autre méthode, une harmonisation pourra être recherchée pour améliorer l'analyse.

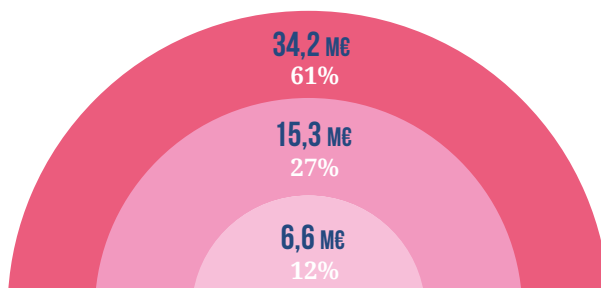
⁹ L'année 2022, qui a vu l'entrée en vigueur du nouveau système d'aides, n'est donc pas concernée. Elle fera l'objet d'une analyse à part entière dès que nous aurons obtenu les chiffres.

SYNTHÈSE DES AIDES DÉCONCENTRÉES DU SPECTACLE VIVANT

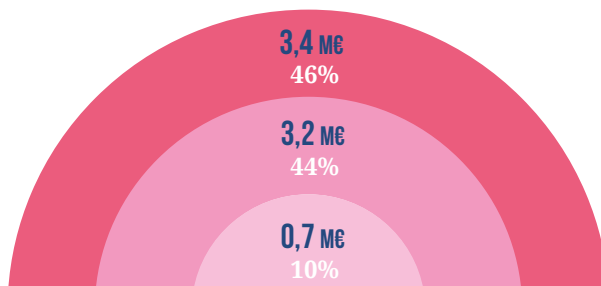
(réalisée par le Syndeac à partir des données du ministère)

- **Équipes artistiques dirigées par un homme** (743 équipes soit 53% de l'effectif)
- **Équipes artistiques dirigées par une femme** (503 équipes soit 36% de l'effectif)
- **Équipes artistiques avec direction mixte** (166 équipes soit 11% de l'effectif)

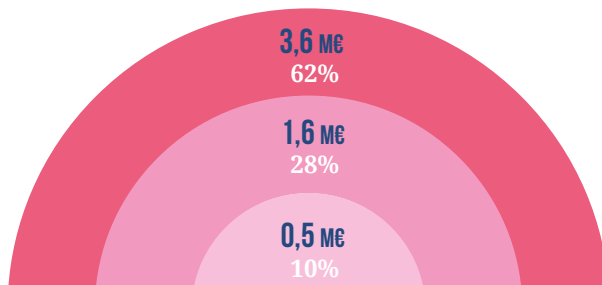
TOTAL DES AIDES : 56,2 M€



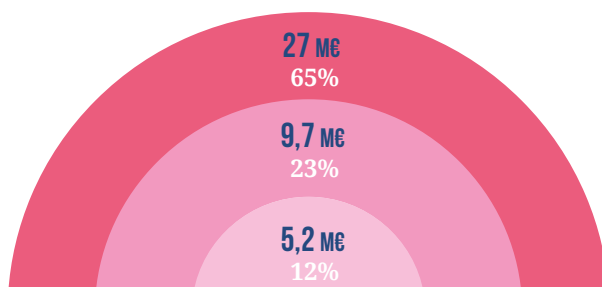
AIDES AUX PROJETS : 7,3 M€



AIDES À LA STRUCTURATION : 5,8 M€



CONVENTIONNEMENT : 41,9 M€



En quelques mots, voici ce que l'on peut retenir de l'analyse des aides qu'obtiennent les équipes artistiques (EA), étant entendu que les éléments figurant ci-dessous trouvent tous leur source dans le tableau transmis par le ministère de la Culture (MC) :

ANALYSE GLOBALE (SUR 2021) :

- Les EA masculines représentent 53% des équipes aidées par le MC et touchent 61% des crédits. Les EA féminines représentent 36% des équipes aidées par le MC et touchent 27% des crédits.
- Les EA féminines bénéficient en moyenne d'une aide de 30 000€, soit 34% de moins qu'une EA masculine (46 000€).
- Le nombre d'EA féminines conventionnées est minoritaire dans toutes les disciplines :
 - 23 en danse contre 44 pour les EA masculines
 - 17 en musique contre 103
 - 87 en théâtre contre 167

Ces chiffres sont à mettre en regard des données pour la catégorie des aides au projet, c'est-à-dire de l'aide court-termiste, "one shot", où les EA féminines représentent 45% des équipes aidées et 44% des crédits distribués.

ANALYSE TENDANCIELLE (SUR LA PÉRIODE 2018-2021) :

- Dans le champ théâtral, les crédits de conventionnement alloués aux EA masculines n'ont pas évolué en 4 ans contrairement aux crédits alloués aux EA féminines (+1,1 million d'€ soit +27%) et aux EA mixtes (+800 k€ soit +26%).
- Dans le secteur musical, où les problèmes structurels sont encore plus marqués qu'ailleurs, le ministère ne semble pas inverser la tendance (+500 k€ de crédits pour les EA féminines soit +21%, +3,3 millions d'€ soit +31% pour les EA masculines).

→ Si l'on exclut le champ musical, les crédits tous types d'aides confondus ont toutefois davantage augmenté pour les EA féminines (+3,5 millions d'€ soit +40%) que pour les EA masculines (+1,3 millions d'€ soit +7%).

→ D'une manière générale, les rattrapages les plus significatifs sur quatre ans concernent les EA féminines, ce qui est logiquement mis en avant par le ministère. Toutefois, ces progressions sont évidemment corrélées aux chiffres très mauvais des années précédentes et ne doivent pas masquer les inégalités qui persistent. Deux exemples parmi tant d'autres :

- le ministère souligne que le nombre d'EA féminines aidées en théâtre *“a augmenté de 44 % entre 2018 et 2021 contre 11% pour les EA masculines”*.

> C'est vrai, mais nous soulignons que le nombre d'EA féminines aidées en 2021 (297) est juste équivalent au nombre d'EA masculines aidées... en 2018 (294). En 2021, le nombre d'EA masculines aidées reste supérieur d'environ 10% (325).

- le ministère souligne que les crédits alloués aux EA féminines ont augmenté de +36% sur la période 2018-2021 et seulement de 16% pour les EA masculines.

> C'est vrai, mais nous soulignons que cela représente en valeur +4 millions d'€ de crédits pour les EA féminines et +4,6 millions d'€ pour les EA masculines. Sur la période, le ministère a donc accordé une enveloppe plus importante pour la gent masculine.

En résumé : on ne peut nier que le ministère s'est engagé dans un rattrapage mais c'est un rattrapage lent et incomplet !

04 AMÉLIORATIONS À VENIR

COMPTER DANS LE CHAMP CHORÉGRAPHIQUE

Les spécificités des CCN¹⁰ et des CDCN ne permettent pas de rendre compte aussi justement que souhaité des programmations de ces lieux :

- les CCN et CDCN ne sont pas avant tout des lieux de diffusion. Il peut ainsi arriver que certains n'aient pas de plaquettes de saison ;
- le comptage des chorégraphes avec l'étiquette de "mise en scène" et/ou de "texte" est parfois mal comprise. Comme pour les autres disciplines, il faut comprendre l'étiquette de "mise en scène" comme étant l'étiquette attribuée au porteur de projet.

En relation constante avec les associations de labels nationaux, le Syndec s'est récemment entretenu avec l'Association des centres chorégraphiques nationaux (ACCN) et l'Association des centres de développement chorégraphiques nationaux (ACDCN) à propos de la méthodologie du comptage dans le secteur de la danse et continuera de le faire dans les mois à venir.

COMPTER DANS LE CHAMP MUSICAL

Le champ musical n'est, à ce jour, pas intégré dans le comptage. Il suffit d'ouvrir les dizaines de plaquettes de saison des lieux pour en trouver la raison : quand il s'agit de concerts et de spectacles musicaux, les plaquettes de saison ne fournissent, le plus souvent, pas assez d'informations entrant dans le cadre du comptage. Et la faute n'est pas plus imputable aux lieux qu'aux équipes musicales.

Par exemple, y'a-t-il un-e "metteur-se en scène" dans le cadre d'un concert symphonique ? Le cas échéant, l'information figure-t-elle dans la plaquette ? Lors d'un concert de variétés ou de musiques du

¹⁰ Voir également la publication "L'égalité femmes-hommes dans les directions des Centres chorégraphiques nationaux" de l'ACCN (avril 2023).

monde par exemple, la plaquette mentionne-t-elle l'ensemble des auteurs·trices des morceaux ? De plus, faut-il créer une catégorie compositeur·trice en plus des quatre indicateurs existants ?

Concernant les artistes au plateau, lorsqu'un lieu prévoit par exemple une représentation de l'orchestre régional de son territoire, comment savoir quelles musiciennes et quels musiciens seront sur scène le jour J ? Comment indiquer cette information dans la plaquette ? Pour ce qui est des concerts de musiques " actuelles ", c'est souvent la logique du groupe qui domine : un lieu programme tel groupe, et non pas telle guitariste accompagnée de tel bassiste, telle batteuse et tel chanteur. Quant aux variétés, la mise en avant se fait strictement sur l'interprète et pas sur les musicien·nes instrumentistes qui l'accompagnent.

Néanmoins, ces problèmes ne sont pas insolubles. Le groupe de travail " Musique " du Syndeac réfléchit actuellement à des solutions et recommandations à débattre syndicalement pour que la musique fasse, dès que possible, son entrée dans le comptage.

Au-delà du comptage en lui-même, nous souhaitons signaler quelques chiffres issus d'études très intéressantes menées en dehors du Syndeac :

- 10 % d'artistes femmes primées aux Victoires de la musique du meilleur album depuis 1985¹¹
- 17% de femmes à la tête des 92 Scènes de musiques actuelles¹² (SMAC)
- Sur 8 500 équipes musicales diffusées en 2019, 17 % comptaient un lead féminin, étant entendu que plus la jauge est importante, plus le pourcentage de leads féminins baisse¹²

¹¹ "Observatoire 2023 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture" - ministère de la Culture (mars 2023)

¹² "L'état des lieux sur la présence des femmes dans la filière musicale" - Centre national de la musique (février 2023)

- Sur trois saisons analysées, 12% de compositrices programmées dans les orchestres nationaux en région¹³
- De 2017 à 2020, 14% de compositrices dans la programmation de Radio France (34 compositrices pour 209 compositeurs¹⁴)

¹³ “Enquête sur la diffusion du répertoire orchestral contemporain” - SMC (juin 2021)

¹⁴ “Radio France et les compositrices et compositeurs de musique contemporaine” - SMC (mai 2021)



05 LES CHIFFRES

- A. MISE EN SCÈNE**
- B. TEXTE**
- C. ARTISTES AU PLATEAU**
- D. POTENTIEL DE PUBLIC**

MISE EN SCÈNE

**42 % de femmes et 58 % d'hommes :
amélioration continue mais pas assez rapide.**

Dans notre réseau professionnel, 4 spectacles programmés sur 10 sont mis en scène par des femmes.

Si le progrès est relativement stable (+3 points entre les saisons 19-20 et 20-21 ; +4 points entre les saisons 20-21 et 21-22), il reste en deçà des objectifs syndicaux.

Ces chiffres peuvent également créer un lien entre genre de la direction et choix de mise en scène : l'étude de l'ACDN¹⁵ fait ainsi ressortir que les programmations des CDN dirigées par des femmes comptent une majorité de femmes à la mise en scène (56%) là où celles des CDN dirigés par des hommes comptent une majorité d'hommes à la mise en scène (54%). Une analyse sous cet angle pour les saisons prochaines permettra de confirmer ou non la corrélation.

Par ailleurs, s'agissant des spectacles programmés mis en scène par des femmes :

- Les champs de la marionnette et du jeune public, qui se distinguaient l'an passé par des scores paritaires ou quasiment (49% et 51%), sont aujourd'hui les bons élèves avec respectivement 56% et 58% de spectacles mis en scène par des femmes.
- Un réel effort semble être en cours du côté des théâtres nationaux dans lesquels la progression entre la saison passée (27%) et cette saison (44%) est nette.
- Le score des scènes nationales (39%) progresse également : compte tenu de leur vocation pluridisciplinaire, une analyse approfondie des résultats au sein de ces lieux pourrait peut-être ouvrir des pistes de réflexion pour accélérer la dynamique.

¹⁵ "La parité dans les CDN : état des lieux, un an après la signature de la Charte" (ACDN – juillet 2023). Les chiffres cités sont ceux de la saison 22-23.

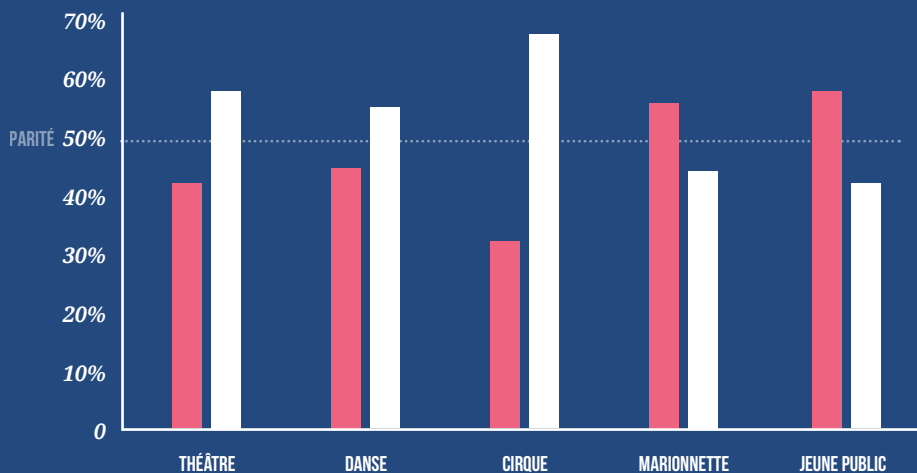
42%

FEMMES

58%

HOMMES

Disciplines



Lieux



TEXTE - AUTRICE / AUTEUR

**35 % de femmes et 65 % d'hommes :
un progrès au ralenti**

Dans notre réseau professionnel, à peine un tiers des spectacles programmés est écrit par des autrices.

C'est dans cette catégorie que les femmes sont le moins visibles. Comme indiqué en introduction, la transposition sur scène de davantage de récits féminins est une nécessité. C'est par la visibilité et la valorisation de l'ensemble des artistes femmes qu'une parité pérenne pourra advenir.

Notons de plus que, si la part des autrices augmente dans l'absolu cette saison (35% contre 33% l'an passé), la progression connaît un net coup d'arrêt : +4 points entre les saisons 19-20 et 20-21 ; +2 points seulement entre les saisons 20-21 et 21-22. Nous sommes donc en deçà des objectifs syndicaux et la mobilisation de chacun·e à cet égard doit être renforcée.

Dans le détail :

- Les CNAREP (45%) restent le label programmant le plus d'autrices
- Les textes du spectacle "jeune public" sont à 59% féminins, en faisant la discipline la plus avancée en termes de visibilité des autrices
- Le théâtre, malgré des progrès constants, reste en retrait de la moyenne (34%). Ces chiffres se recourent avec ceux des CDN (37%) ou des théâtres nationaux (35%).

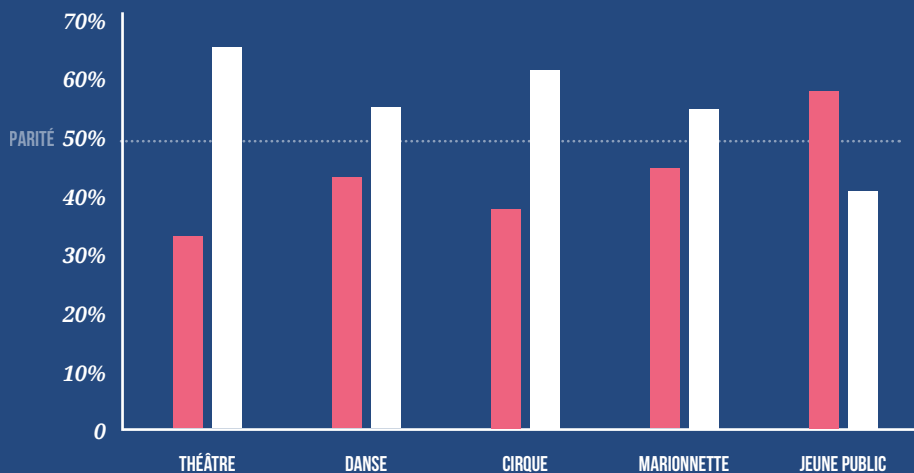
35%

FEMMES

65%

HOMMES

Disciplines



Lieux



ARTISTE AU PLATEAU

**43 % de femmes et 57 % d'hommes :
une hausse quasiment invisible**

Dans notre réseau professionnel, sur 10 artistes au plateau, 4 sont des femmes... et ce depuis qu'on compte !

Si l'on est plus proche de la parité dans ce domaine que dans les autres, l'amélioration est en-dessous de nos objectifs syndicaux et le progrès à peine perceptible ne peut nous satisfaire (+1 point entre les saisons 19-20 et 20-21, idem entre les saisons 20-21 et 21-22).

Dans le détail :

- proches de la parité l'an passé, le spectacle jeune public et les marionnettes sont les premières disciplines à proposer une majorité de femmes au plateau (54% et 53%) alors que la danse (48%) s'en rapproche
- le théâtre progresse toujours (45%) alors que le cirque reste largement en retrait (32%)
- côté label, la trajectoire contraire des CDCN (en progrès constant, aujourd'hui 53%) et des CCN (de 53% lors du premier comptage à 47% aujourd'hui) peut interroger
- les SCIN (45%) et les théâtres nationaux (47%) vont dans la bonne direction.

La comptabilisation des artistes femmes au plateau dans le cadre des spectacles diffusés par les opérateurs publics constitue un indicateur d'une nature différente, mais nécessaire : elle contribue à une représentation de la place des femmes dans la société actuelle. Cette donnée n'est cependant pas directement liée à la programmation : elle souligne les choix des porteuses et porteurs de projet dans leur distribution.

La présence des femmes au plateau interrogent par ailleurs indirectement la question de l'équilibre entre programmation d'oeuvres du répertoire et de nouvelles créations, les premières étant connues pour ne pas être particulièrement favorables à la visibilité du genre féminin.

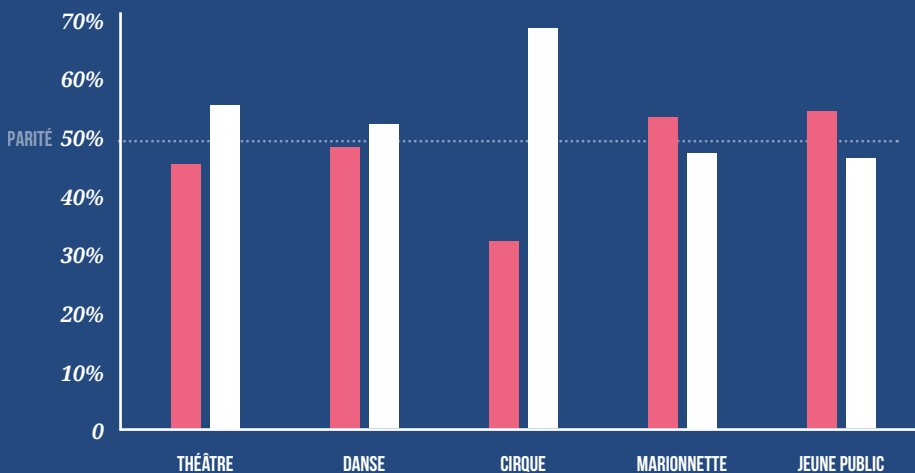
43%

FEMMES

57%

HOMMES

Disciplines



Lieux



POTENTIEL DE PUBLIC

**39 % de femmes et 61 % d'hommes :
une hausse encourageante !**

La mesure de l'exposition offerte aux artistes que nous avons initiée en 2021 se révèle particulièrement pertinente. Elle permet de mesurer le potentiel de spectateurs susceptible de voir des spectacles portés par des artistes femmes.

Un progrès de +6 points entre les saisons 20-21 et 21-22 permet à cet indicateur d'être le seul dans les clous de l'objectif ministériel de +5 points par an, mais nous restons en deçà de nos objectifs.

Ainsi, en trois saisons, le potentiel de public pour les femmes programmées est passé de 31% (soit plus de deux fois inférieur à celui des hommes) à 39%. Cet indicateur est évidemment dépendant des autres : plus le nombre de metteuses en scène programmées est important, plus le potentiel de public peut grimper... à condition de programmer ces femmes dans des salles aux jauges comparables aux hommes, bien entendu.

Les meilleurs chiffres sont donc logiquement à retrouver du côté du jeune public (57%) et des marionnettes (58%) alors que les chiffres moins paritaires sont à chercher du côté des disciplines et labels qui sont en retard dans la visibilité des metteuses en scène.

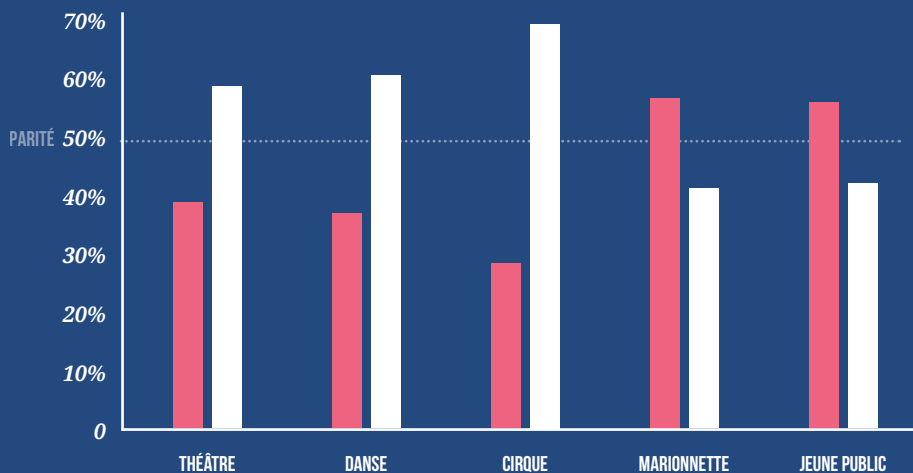
39%

FEMMES

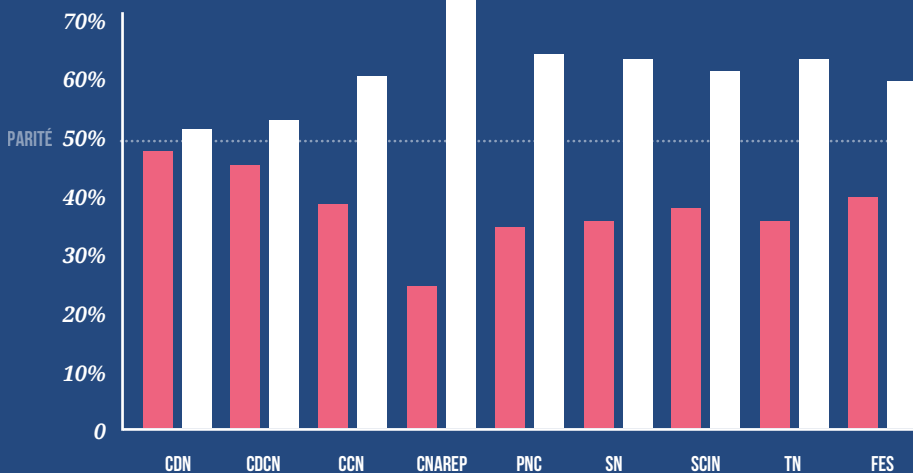
61%

HOMMES

Disciplines




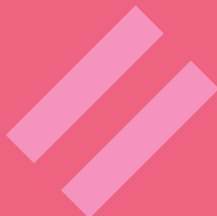
Lieux





06 CON
CLU
SION

*La progression des indicateurs est une réalité.
Une autre réalité est que le partage du monde
et de la visibilité est toujours défavorable aux femmes.
Le Syndeac s'emploie, à son échelle,
à changer de réalité.*



Première organisation d'employeurs représentative du spectacle vivant public, le Syndeac et ses adhérents œuvrent au quotidien à l'intérêt général, défendent le service public de l'art et de la culture et s'attachent à placer la culture au croisement des enjeux de société.

Le sujet des égalitéS est au coeur de nos travaux et réflexions. Pour la troisième saison consécutive, le Syndeac analyse dans ce livret la place des artistes femmes dans les programmations des structures de spectacle vivant public. Alors que des premières évolutions et tendances positives se dégagent, du chemin reste à parcourir.

Afin de dresser un panorama plus exhaustif des actions syndicales sur le sujet des égalitéS, cette publication fait également état de nos travaux sur la représentativité et la diversité de notre secteur.

